

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Projets d'envergure	No SD SD-2024-4236
OBJET	Recommander au conseil qu'un avis de motion soit donné pour le Règlement numéro L-13119 décrétant l'exécution de travaux de réaménagement de l'avenue Léo-Lacombe (tronçon nord) et de prolongement du parc Napoléon-Prud'homme et un emprunt de 5 464 000 \$ à cette fin et que ce règlement soit adopté lors d'une séance subséquente	
No dossier(s) interne(s) : ERP-16084 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 05-Marigot Date CM souhaitée : 2024-09-10		
Actions : ADOPTION DE RÈGLEMENT, AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> No règlement : L-13119 Titre du règlement : Décrétant l'exécution de travaux de réaménagement de l'avenue Léo-Lacombe (tronçon nord) et de prolongement du parc Napoléon-Prud'homme et un emprunt de 5 464 000 \$ à cette fin Consultation publique : Non Lettre d'invitation : Non </div> <div style="width: 45%;"> Type de règlement : Emprunt Dispo. susceptible approb. référendaire : Non Approbation externe : Oui </div> </div>		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>Le Service de l'ingénierie a procédé à la rédaction du projet de règlement suivant:</p> <p>Règlement numéro L-13119 décrétant l'exécution de travaux de réaménagement de l'avenue Léo-Lacombe (tronçon nord) et de prolongement du parc Napoléon-Prud'homme et un emprunt de 5 464 000 \$ à cette fin</p> <p>La revitalisation du territoire du PUS de la station multimodale Concorde a été amorcée en 2018. Le projet vise à compléter le réaménagement de l'extrémité nord de l'avenue Léo-Lacombe, à proximité de la station de la Concorde, ainsi qu'à prolonger le parc Napoléon-Prud'homme qui longe la voie ferrée.</p> <p>Le projet permettra la mise à jour des infrastructures souterraines et d'actualiser les aménagements de surface par l'addition de bandes cyclables, d'un trottoir, d'infrastructures vertes et d'éclairage fonctionnel.</p> <p>Le verdissement du secteur sera poursuivi et le sentier piétonnier du parc sera prolongé.</p>		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS <p>Le présent règlement prévoit un investissement de 5 464 000 \$ (taxes nettes incluses) qui s'inscrit dans le cadre du projet « 50-00038 Réaménagement de l'avenue Léo-Lacombe (tronçon nord) - PUS Concorde » pour lequel un montant de 5 790 000 \$ est prévu au PTI dont 1 950 000 \$ en 2024. Service de dette : 97% ensemble des contribuables et 3% taxation riveraine.</p> <p>3% des coûts totaux (154 495\$) seront imposés aux unités d'évaluation riveraines des travaux. 97% des coûts totaux (5 309 505\$) seront imposés à l'ensemble des contribuables. Voir la pièce jointe (étude de taxation) pour l'explication des coûts.</p>		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES Dépôt du projet de règlement; Avis de motion; Adoption du règlement par le conseil municipal devant se tenir dans les délais énoncés à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c C-19); Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec; Avis de publication finale en vertu de l'article 362 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).		
CADRE NORMATIF En vertu des articles 544 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).		
REMARQUE(S)		

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Projets d'envergure	No SD SD-2024-4236
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13119 décrétant l'exécution de travaux de réaménagement de l'avenue Léo-Lacombe (tronçon nord) et de prolongement du parc Napoléon-Prud'homme et un emprunt de 5 464 000 \$ à cette fin.</p> <p>de demander à la greffière ou la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13119 décrétant l'exécution de travaux de réaménagement de l'avenue Léo-Lacombe (tronçon nord) et de prolongement du parc Napoléon-Prud'homme et un emprunt de 5 464 000 \$ à cette fin.</p> <p>de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13119 décrétant l'exécution de travaux de réaménagement de l'avenue Léo-Lacombe (tronçon nord) et de prolongement du parc Napoléon-Prud'homme et un emprunt de 5 464 000 \$ à cette fin.</p>		